



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Retrouvez cet avis
sur impots.gouv.fr
Pour vos démarches, pas
besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
la page d'accueil
d'impots.gouv.fr, rubrique
« Vérifier un avis d'impôt »*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX SUR LES REVENUS DE 2024

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2025

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

PARENT MATHIAS
VIOLOT CHLOE
3 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 0990549334362

Déclarant 2 (C) : 0319365918116

Référence du document : 25 C1 9446793 32

Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

3 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Numéro FIP 210 23 07 8350057789 3

Numéro d'ordre : 2

Date d'établissement : 23/05/2025

Somme qui vous est remboursée

2 270,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2024.
Vous serez remboursé à l'été 2025.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique
« Contact et RDV »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 88 474
Nombre de parts : 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur
le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

(*) <https://www.impots.gouv.fr/service-de-verification-des-avis-en-ligne>

Date de téléchargement : 08/01/2026

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2025

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Salaires	80300	6022	
Autres revenus imposables		7887	
Revenus des associés et gérants		0	
Total des salaires et assimilés ²	80300	13909	
Déduction 10% ou frais réels	- 8030	- 1391	
Salaires, pensions, rentes nets	72270	12518	84788
BIC professionnels déclarés		2	
BIC pro. hors quotient imposables ⁵		2	
BIC pro. imposables du foyer, hors quotient			2

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus fonciers nets			3348
-----------------------	--	--	------

Revenu brut global

CSG déductible			- 176
----------------	--	--	-------

Revenu imposable

Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	87962
				512

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴

Impôt proportionnel				* 10929
---------------------	--	--	--	---------

Impôt total avant crédits d'impôt

				+ 66
			10995	

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

	Montant déclaré	Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers	3	3	- 3
Frais de garde des jeunes enfants	887	887	- 444
Montant du crédit d'impôt calculé			
Emploi salarié à domicile	6907	6907	- 3454
Montant du crédit d'impôt calculé			

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net				7094
------------------------------------	--	--	--	------

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴	406	406
Revenus fonciers nets ⁴⁵	3348	3348
Plus-values et gains divers ⁴⁷	79	79
BASE IMPOSABLE	3833	3833
Taux de l'imposition	9,70%	7,50%
Montant de l'imposition	372	287

Total des prélèvements sociaux nets

				659
--	--	--	--	-----

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

RÉSIDENCE EXCLUSIVE

RÉSIDENCE ALTERNÉE

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CELIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				

M

1

2.5

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2025

>>> Suite de votre avis

Pour information :
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2025

228

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2024 dû ⁵³:
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :
Avance immédiate de crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en 2024

7094
- 12344
- 278
+ 2971

Solde d'impôt sur les revenus 2024 :

- 2557

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³:
Acomptes prélevés en 2024 sur votre compte bancaire :
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :

	CSG-CRDS	PSOL
	372	287
-	210	- 162
	162	125

Solde des prélèvements sociaux 2024 ⁵³:

287

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

2270

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵

88474

Informations indiquées pour mémoire

Plus-values en report d'imposition
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹

81640
27

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2025, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2026 est de :

Plafond total de 2023

Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)
29126	16741	

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022

7673 4114 0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023

+ 7231 + 4114 + 0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2024

+ 7498 + 4399 + 0

Plafond calculé sur les revenus de 2024

+ 7227 + 4637 + 4637

Plafond pour les cotisations versées en 2025

= 29629 = 17264 = 4637

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2025

>>> Suite de votre avis

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2024 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

8,02%

Taux marginal d'imposition

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2024 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.

30,00%